



PrePare auteur à temps partiel

Par EmC

Bonjour,

Je suis traductrice avec le statut d'auteur. Je viens d'avoir une lettre de refus de la CAF concernant une demande de PrePare partielle (faite en juillet), avec le motif "votre activité n'est pas soumise (sic) à la quotité de travail".

Pour mon autre enfant né en 2018, j'ai eu le droit à la PrePare partielle dans les mêmes conditions (auteur, travail à temps partiel), donc ce refus me semble très douteux, mais sans textes pour contester, je pense que ça n'aboutirait pas.

Pourquoi n'aurais-je pas droit à cette aide ? Mon activité est assimilée (pour la CAF) à un travail salarié, je déclare mes revenus (très irréguliers) tous les 3 mois, j'ai fait une attestation sur l'honneur concernant mon pourcentage de temps de travail...